



Safety Data Sheet

Cat. # 786-018NC

Nitrocellulose Membrane (7.5 x 8.5cm)

Size: 20





chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 603-037-00-6
N° CAS	: 9004-70-0
Code du produit	: 066N_068N
Type de produit	: Polymère
Formule brute	: (C6H7N3O11)n
Synonymes	: bk2-w / bk2-z / c 2018 / ca 80-15 / celex / celloidin / celluloid pyroxyline, dry / cellulose nitrate / cellulose tetraniolate / cellulose, nitrate / cellulosehexaniolate, dry / cn 85 / collodion cotton / collodion cotton, dry / collodion pyroxyline, dry / collodion wool / colloxylin / colloxylin vnv / colloxylin, dry / colloxylinum, dry / corial em finish f / cotton powder, dry / daicel rs 1 / e 1440 / flexible collodion / fm-nts / fulminating cotton, dry / gun cotton, dry / guncotton / H 1/2 / hexaniolate of cellulose, dry / hx 3/5 / kodak lr 115 / lr 115 / nitrocel s / nitrocellulose / nitrocellulose e950 / nitrocotton / nitrocotton, dry / nitron / nitron (nitrocellulose) / nixon n/c / np 11 / nts 218 / nts 222 / nts 539 / nts 542 / nts 62 / parlodion / pesticide code: 099601 / pyralin / pyrocotton, dry / pyroxilin, dry / pyroxylin / pyroxylin, dry / r.s.nitrocellulose / rf 10 / rs / rs 1/2 / rs nitrocellulose / shadolac mt / soluble gun cotton / synpor / tsapolak 964 / xyloidin
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 29529
Exemptions d'autorisation REACH	: Exempté d'enregistrement REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Research purposes

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300 (USA/Canada), +1-703-527-3887 (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Explosifs, division 1.1

H201

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Explosif; danger d'explosion en masse.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS01

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H201 - Explosif; danger d'explosion en masse.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P230 - Maintenir humidifié avec un matériau approprié.
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P250 - Éviter les abrasions/les chocs/les frottements.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P370+P372+P380+P373 - En cas d'incendie: Risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
P401 - Stocker conformément à la réglementation relative aux explosifs.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Polymère

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 9004-70-0 (N° Index) 603-037-00-6	100	Expl. 1.1, H201

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Peut facilement prendre feu. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Feu / chaleur: danger explosif plus grand que le risque d'incendie.
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. Explosive; mass explosion hazard. La substance appartient au groupe des explosifs. La poussière fine est explosif avec l'air. INDIRECTS EXPLOSION. Peut être allumé par des étincelles. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Éteindre / froid derrière couverture / moniteurs sans pilote. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Selon la nature / taille de la charge: considérer l'extinction. Le réarmement est possible après l'extinction. Après l'extinction: inonder le siège du feu avec beaucoup d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Des gants. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir une substance filtrante. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Couvrir avec une couverture d'eau. Des appareils / récipients avec mise à la terre. Ne pas utiliser d'air comprimé pour pomper les déversements.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Do not subject to grinding, shock, friction. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur. sources d'allumage.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: Beaucoup de substances.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Magasin dans une zone sombre. cellier Fireproof. Provide the tank with earthing. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Bâtiment détaché. Conserver uniquement dans un état stabilisé. Peut être stocké sous l'eau. Peut être stocké sous alcool. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. nettoyer. Absorption de choc. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
Des gants
Protection oculaire:
Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection
Protection des voies respiratoires:
Formation de poussière: masque anti-poussière

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide amorphe. Poudre amorphe. Fibres.
Couleur	: Blanc-gris.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Not applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Not applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1300 kg/m ³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. La substance coule dans l'eau. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'acide acétique. Eau: insoluble, Literature
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Explosif; Risque d'explosion en masse.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Peut générer des charges électrostatiques.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Decomposes at room temperature: release of heat.

10.2. Stabilité chimique

Instable sur l'exposition au chauffage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

chlorure d'ammonium (9004-70-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Oral)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non-toxic if swallowed (LD50 oral, rat > 5000 mg/kg).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Ecologie - air	: Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Aucun polluant de l'eau (eau de surface). Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (9004-70-0)

Persistance et dégradabilité : Biodégradabilité dans l'eau: aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (9004-70-0)

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Traitement spécifique. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals.

Indications complémentaires : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
16 04 03* - autres déchets d'explosifs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 0340
N° ONU (IMDG) : UN 3270
N° ONU (IATA) : UN 3270
N° ONU (ADN) : UN 3270
N° ONU (RID) : UN 0340

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : nitrocellulose
Désignation officielle de transport (IMDG) : MEMBRANES FILTRANTES EN NITROCELLULOSE
Désignation officielle de transport (IATA) : Nitrocellulose membrane filters
Désignation officielle de transport (ADN) : nitrocellulose
Désignation officielle de transport (RID) : nitrocellulose
Description document de transport (ADR) : UN 0340 nitrocellulose, 1.1D, (B1000C)
Description document de transport (IMDG) : UN 3270 MEMBRANES FILTRANTES EN NITROCELLULOSE, 4.1, II
Description document de transport (IATA) : UN 3270 Nitrocellulose membrane filters, 4.1, II
Description document de transport (ADN) : UN 3270 nitrocellulose, 1
Description document de transport (RID) : UN 0340 nitrocellulose, 1.1D

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 1
Étiquettes de danger (ADR) : 1



chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 4.1

Étiquettes de danger (IMDG) : 4.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 4.1

Étiquettes de danger (IATA) : 4.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 1

Étiquettes de danger (ADN) : 1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 1

Étiquettes de danger (RID) : 1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Assujettir

Code de classification (ADR) : 1.1D

Dispositions spéciales (ADR) : 237, 286

Quantités limitées (ADR) : 1kg

Quantités exceptées (ADR) : E2

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction en tunnels (ADR) : B1000C

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Assujettir

Dispositions spéciales (IMDG) : 237, 286

Quantités limitées (IMDG) : 1 kg

Quantités exceptées (IMDG) : E2

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions d'emballage (IMDG)	: P411
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-I
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Propriétés et observations (IMDG)	: Filters may be small round pieces or large sheets. When involved in a fire, evolves toxic fumes; in closed compartments, these fumes may form an explosive mixture with air. Burns rapidly with intense heat radiation.

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Interdit
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y458
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 458
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 458
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 15kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A57, A73, A122
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 1.1D
------------------------------	--------

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Assujettir
Code de classification (RID)	: 1.1D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Nitrocellulose Membranes (10x10cm), (7.5x8.5cm), (9x12cm), (9.5x15cm) is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Nitrocellulose Membranes (10x10cm), (7.5x8.5cm), (9x12cm), (9.5x15cm) is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Expl. 1.1	Explosifs, division 1.1
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit